Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA NATURE DEMAIN

Le Conseil d'Etat fixe les objectifs de sa politique de protection de la nature

Définition d'objectifs ciblés par thème, renforcement du partenariat entre tous les acteurs liés à la nature et développement de nouveaux outils opérationnels: " La Nature Demain " donne la vision stratégique et les lignes directrices que le Conseil d'Etat entend appliquer à la politique cantonale en matière de protection de la nature et du paysage. Il en attend une amélioration de la situation sans mesure de protection supplémentaire.

" La Nature Demain " est le répondant vaudois du document fédéral " Concept paysage suisse " et découle d'une réflexion globale sur l'état actuel de la situation environnementale du canton. Il met en évidence le besoin de partenariat et le développement d'outils visant des objectifs à long terme.

Plutôt que de tenter de tout protéger un peu partout, le document définit des priorités, cible les actions à entreprendre et les objectifs à atteindre domaine par domaine (agriculture, aménagement du territoire, sylviculture, paysages ruraux, milieux terrestres et aquatiques, lacs, flore, faune etc.) et vise une meilleure coordination entre le milieu naturel et l'espèce (faune ou flore) à protéger.

Pour utiliser au mieux les ressources existantes, le document préconise le travail en partenariat entre tous les acteurs (Etat, communes, régions, associations de protections de la nature, sociétés d'amateurs etc). Cette coordination permettra de valoriser les connaissances et l'engagement de chacun dans un ensemble cohérent, alors qu'aujourd'hui, ces forces sont parfois dispersées et redondantes faute de coordination et de vision globale.

"La Nature Demain" propose notamment des priorités opérationnelles, parmi lesquelles la constitution d'un véritable réseau cantonal des milieux naturels, fondé sur le réseau hydrographique d'une part et sur le renforcement des réseaux écologiques émergeant actuellement dans le paysage agricole. Le document constitue également la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du député Fattebert, déposée en 1999.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 septembre 2004

DSE, Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Philippe Gmür, conservateur de la nature, 021 694 82 61

Nature